

LE LIS MARTAGON

AG du 14 janvier 2022

A la salle communale du Gachet, Boisset-Saint-Priest

Remerciements aux personnes présentes.

Excuses de Dominique Tonon, Daniel Mondon

Sur les 52 membres à jour de leurs cotisations à ce jour :

22 personnes présentes

10 pouvoirs transmis

Rapport moral

Rapide rappel historique de l'existence du Lis martagon

Nouveau dossier : plateforme de compostage

Carrière de Montclarét

L'association a poursuivi son rôle de veille sur le site : état de la faune et de la flore, du sentier pédagogique, respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 20 septembre 2016.

- Commission de suivi de la carrière le samedi 23 octobre 2021 sur le site de la carrière

Présents : Entreprise Thomas (P. Dusart, Virginie Thomas, Michel Brouillé + 2 responsables du site), ARTIFEX (S.Watel), Mairies St-Georges (M. le Maire et un adjoint), LM (4 dont A. Rochette qui représentait également la mairie de Boisset), Conservatoire des Espaces Naturels (Anne Wolff + 1), FNE42 (Diane Corbin).

Les représentants de la DDT et des services voirie du département étaient absents.

M. Mann qui dirigeait le bureau d'étude CEM et Nature Environnement et assistait depuis plusieurs décennies l'entreprise Thomas a pris sa retraite et a vendu à ARTIFEX (Montélimar). Le premier contact avec son représentant a été pour nous et pour FNE moins difficile qu'avec Mann.

130 000 t ont été extraites en 2020/2021 (pour 220 000 autorisées, 145 000 en 2016/17 avec la ZA des Plaines, 126 000 en 2017/18 et 113 000 en 2018/19, 11 000 en 2019/2020), 7 tirs de mine effectués.

Les mesures de bruit et de vibrations (2019), poussières (2020) qui se font tous les 3 ans sont toutes très en-dessous des normes fixées par l'État (elles sont notoirement hautes même de l'avis même du carrier).

Les travaux d'installation de la plateforme de traitement qui étaient en cours lors de la précédente CLIS se sont achevés comme prévu en fin d'année 2020. Nous avions insisté pour limiter la hauteur du merlon côté St-Georges où ont été déplacés les argiles extraites à l'emplacement de la plateforme (180 000 m³). Il est finalement à peu près conforme au projet paysager de l'autorisation d'exploiter.

Les engins ont été déplacés en début d'année 2021. Ils ne sont plus visibles dans le paysage et le bruit du criblage est atténué.

Le stockage des matériaux se fait maintenant sur la nouvelle plateforme et les déplacements des engins (et donc bruit, poussière, pollution, consommation de carburant) sont limités.

A. Rochette a rappelé les problèmes de trafic des camions, en particulier dans Fontvial. Les services voirie seront relancés par les mairies pour aménager un dispositif de croisement des camions (comme à Périgneux).

Rappel de bien gérer les périodes de gros chantier (ZI des Plaines en prévision).

Côté environnement :

3 passages ont été faits sur le milieu naturel par Artifex (FNE était beaucoup plus présente sur le terrain)

Pulsatilles en diminution, forte progression du micrope dressé

Présence du grand-duc sur le site (un couple avec nichée) mais disparition du triton palmé.

Peu de pâture des moutons cette année.

Tous les rapports de suivi sont transmis et consultables en mairie de St-Georges.

Le comité de pilotage du sentier pédagogique 2021 n'a pas pu avoir lieu. Mais Anne Wolff, responsable du sentier au CEN, présente à la CLIS, travaille directement avec la mairie de St-Georges et l'office de tourisme.

Divers échanges avec la salle – il est signalé que des camions de plus de 19t passent par Bazourge.

Plateforme de compostage

2014 : déclaration du projet sur le territoire de Boisset-St-Priest de la plateforme par l'ETA Gayard qui l'installe progressivement. J.L. Marret donne l'alerte (il est « sentinelle de l'environnement » de FNE42).

Le LM étudie avec lui le dossier déposé en Mairie. J.L. Marret fait intervenir FNE 42 qui provoque un contrôle de la DDPP en 2017. Elle relève des infractions à la réglementation : un arrêté préfectoral exige la mise en conformité aux textes réglementaires.

Les choses paraissent rentrer dans l'ordre : le LM ne s'engage pas davantage,

Progressivement l'activité augmente et les odeurs s'installent, de plus en plus violentes.

2021 : création d'un collectif regroupant des habitants de 5 secteurs répartis sur les communes de Saint Georges Hauteville, Soleymieux et Boisset Saint Priest, qui subissent très régulièrement de fortes odeurs émanant de la plate forme de compostage de Mr GAYARD implanté sur la commune de BSP. Le LM décide de s'y associer et de l'« héberger » dans l'association.

A notre demande la DDPP effectue un audit de la plateforme. Un compte rendu, courant juin, ne relève rien d'anormal concernant les odeurs ou les manquements par rapport à la norme...

En juillet, nous sollicitons les maires des trois communes pour une réunion. Ils y décident de faire un courrier commun demandant à la DDPP de venir nous donner des explications.

Nouvelle réunion en novembre avec le responsable de service et la personne chargée du site pour la DDPP, les maires, l'exploitant, nous-mêmes et Mr Bernard Schummer qui nous assiste en tant qu'administrateur de France Nature Environnement 42.

La DDPP précise son rôle vis à vis de la norme régissant la plateforme, ce qui nous permet d'attirer leur attention sur les manquements manifestes.

Sous la pression, leur positionnement a beaucoup évolué par rapport au compte rendu du mois de juin.

Le calendrier des relevés d'odeurs que nous présentons est salué par monsieur Gachet (DDPP) comme un bon outil de travail qu'il faut poursuivre.

La DDPP demande à M. Gayard de respecter les prescriptions de l'ICPE (cahier des charges sites classés), notamment recul des andains par rapport au grillage et fermeture du site en permanence (portails verrouillés).

Il doit faire réaliser, à sa charge, une analyse critique permettant d'établir un éventuel lien de cause à effet entre la gestion du site et les odeurs.

Organisation actuelle :

- Nous poursuivons les réunions en mairie tous les deux mois environ.
- Nous nous réunissons chaque début de mois entre référents des secteurs concernés pour faire le point et mettre en place des plans d'actions que nous vous détaillerons en temps voulu.

Le rapport moral est accepté à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

Rapport financier (exercice 2021)

EN CAISSE AU 1ER JANVIER 2021	3 347,29 €
RECETTES :	126,00 €
COTISATIONS :	
DEPENSES :	127,79 €
ASSURANCE : 26,27	
FRAIS BANCAIRES : 45,00	
COTISATION FRAPNA : 31,00	
FRAIS AG 2020 : 25,52	
RESULTAT EXERCICE 2021	(1,79 €)
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	3 345,50 €

En raison de la pandémie (décalage de l'AG et de l'appel de cotisation) et de nouveaux frais bancaires, le solde est exceptionnellement négatif.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du CA (minimum de 9) sont renouvelables par moitié chaque année. Pour 2021/2022 :

Denise Clavelloux

Claude Clavelloux

Daniel Mondon

Guillaume Montméas

Dominique Tonon

Tous se représentent et l'ensemble du CA souhaite accueillir Philippe Podevin comme nouveau membre.

Les membres du conseil d'administration sont renouvelés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs.